

H. LANSARUE
0678 335 221

FACTURE N° 26

Siret
3418 9958 100043

M EARL du Jy
octobre 2015

n° TVA intracommunautaire

le

20

EXACOMPTA

prestations
de
services

77 H. à 14,80

mille cent seize € et cinquante cents.

RÈGLEMENT pour le :

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à
trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire
pour frais de recouvrement de 10 € (Code de Commerce Article
L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

TOTAL H.T.

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

116,50